

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de journal sont régies exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

Mauvaise pierre de touche

Deux des journaux ministériels de Lyon, le Progrès et le Lyon-républicain, déclarent que « la journée de samedi a été bonne pour le ministère. » Nos confrères veulent dire par là, que le cabinet Rouvier s'étant prononcé pour l'abolition de la dispense des séminaristes et ayant réuni pour l'abolition de ce privilège 384 voix républicaines contre 172 voix monarchistes, il n'est plus permis de soutenir que le ministère est le protégé de la droite.

La veille du vote, M. Albert de Laberge qui adresse au Lyon les « Lettres d'un Parisien » escamotait en ces termes le résultat du scrutin de samedi. « On compte que la discussion sur l'amendement de la droite relatif aux séminaristes viendra demain samedi ou lundi au plus tard. Le plus tôt sera évidemment la pierre de touche à laquelle on vérifiera l'exactitude des accusations portées par M. Clémenceau et M. Rochefort contre le gouvernement. Si la Justice, l'Intransigeant et la Lanterne ont dit vrai et que le ministère soit le protégé ou le prisonnier de la droite, M. Rouvier et ses collègues appuieront l'amendement en faveur des séminaristes. Si les ministres combattent cet amendement, s'ils ne réclament aucune exception à la loi, il est évident au contraire que les journaux radicaux-socialistes ou se seront ridiculement trompés, ou auront sciemment trompé la démocratie. On assure que le ministère doit être très ferme dans ses déclarations et repousser tout système d'exception. »

La veille encore une autre feuille ministérielle, le Progrès, par une singulière coïncidence, voyant, elle aussi, dans la question des dispenses, la « pierre de touche » qui devait permettre de vérifier si le républicanisme du ministère était pur et sans alliage, ou bien s'il était altéré par une dose plus ou moins forte de compromission avec la droite.

Pour répondre aux espérances de ses amis, M. Rouvier a fait dans la séance dernière à propos du service militaire des séminaristes, une déclaration formelle que nous reproduisons textuellement, afin de montrer la bonne foi apportée par nous dans cette polémique.

Voici cette déclaration : « Quand, il y a moins d'un mois, le gouvernement s'est présenté devant vous, il s'est présenté avec une déclaration, suivie d'explications qui, à défaut d'autre mérite, avait celui d'une entière franchise et d'une entière sincérité.

Il vous a dit qu'il demanderait à la Chambre de maintenir à l'ordre du jour la loi militaire, et qu'il se ralliait aux principes généraux de cette loi. Puis, une question précise ayant été posée sur le service des séminaristes,

M. le ministre de la guerre y a répondu en disant que le gouvernement entendait que le service obligatoire devait être obligatoire pour tous, pour les séminaristes comme pour les instituteurs.

Il ne viendra certainement à la pensée de personne, d'aucun côté de cette Chambre, d'attendre du gouvernement une déclaration différente de celle du 31 mai.

Le gouvernement n'a pas besoin d'ajouter qu'il n'est animé d'aucun esprit de secte, d'aucune arrière-pensée de persécution; il n'a pas l'idée d'entraver aucune vocation. Il remplit un devoir supérieur, il obéit à des vues plus élevées en acquiesçant à l'article en discussion.

D'ausi sérieux arguments que ceux de M. l'évêque d'Angers seront apportés et pourront être apportés ici pour étendre les dispenses qu'il réclamait pour les clercs voués aux hautes études.

Le Gouvernement ne méconnaît ni les grands intérêts moraux dont la défense a été prise, ni l'intérêt supérieur de la haute culture intellectuelle de ce pays.

Mais il considère que ces préoccupations sont dominées par l'intérêt supérieur de la défense de la patrie.

Le gouvernement estime que, pour que les charges militaires nouvelles soient acceptées par tout le monde, il est indispensable de répandre en tous lieux ce sentiment que l'impôt du sang est dû par tous et que tous doivent être préparés en temps de paix aux devoirs qu'ils auront à accomplir en temps de guerre. »

Et maintenant, avant de poser la conclusion à cet article, qu'on nous permette (une fois n'est pas coutume) de nous citer nous-même et de reproduire ce que nous écrivions de notre côté sur ce même sujet, samedi dernier.

« Nous verrons bientôt, on voit peut-être déjà, au moment où nous écrivons, un spectacle encore plus beau : le chef du cabinet, M. Rouvier en personne, défendant le principe du service militaire obligatoire pour tous; écrasant de son éloquence les compétences que la droite détachera pour lui donner la réplique et allant même jusqu'à poser la question de cabinet, avec d'autant plus de hardiesse qu'il existe, au su de tout le monde dans l'assemblée, trois cents voix acquises à la suppression du privilège des séminaristes.

La droite sera battue, et le ministère tout entier, qui aura pris part au scrutin à grand fracas, se trouvera du côté gauche avec les vainqueurs.

Ah! les beaux articles que nous allons lire après ce coup-là, dans les feuilles ministérielles! Comme on va chanter alléluia sur la reconstitution de la majorité républicaine, serrée, unie, compacte autour de ces ministres si outrageusement calomniés!

Les intransigeants vont être confondus, les radicaux vont être pulvérisés. Les ministres seront réhabilités, et M. de Hérédia, lui-même, deviendra blanc comme neige, ou comme le chocolat en vieillissant.

Ah! mes amis! ce sera là un bien beau jour!

Où, mais ce beau jour aura un lendemain, et ce lendemain-là, la loi votée par la Chambre des députés arrivera devant le Sénat.

A la Chambre haute, l'affaire ne traitera pas. En trois discours et un scrutin, l'article sur le privilège des séminaristes sera rétabli. Il n'y aura rien de changé, et la discussion actuelle, pure, comédie parlementaire, n'aura servi qu'à fournir des arguments de polémique aux écrivains, les uns jobards les autres roublards, qui veulent absolument nous faire voir, dans le ministre Rouvier, un cabinet républicain.

Ce n'est pas pour la puérile satisfaction de montrer réalisée notre facile prophétie que nous venons de reproduire une partie de notre article d'avant-hier, c'est pour avoir le droit de répondre à nos confrères du Lyon et du Progrès : « Non, la pierre de touche n'est pas dans l'attitude de M. Ferron et de M. Rouvier devant la Chambre, à propos du service militaire des séminaristes; elle est dans l'attitude que prendra le gouvernement au Luxembourg, lorsque la loi viendra devant le Sénat. »

Un journal de Paris rapportait, hier, que le chef de la droite, M. de Mackau disait avant le vote : « Nous avons fait notre deuil de la question des séminaristes devant la Chambre, mais nous nous rattrapons au Sénat ». C'est bien cela que nous avions prévu et prédit, sans avoir eu besoin de consulter préalablement une somnanbule. C'était la seule politique que pouvaient suivre les alliés pour rester chacun dans leur rôle; le ministère demandant le vote de l'abolition du privilège afin d'endormir les naïfs et de fournir des arguments de polémique aux malins; la droite feignant de rentrer dans l'opposition afin de faciliter la tâche du ministère et, tous deux, avec un clignement d'œil, se donnant rendez-vous devant le Sénat pour reconquérir le précieux privilège des séminaristes. C'est d'un machiavélisme enfantin.

Le vote de l'abolition du privilège des séminaristes par la Chambre des députés a juste la valeur d'une décision qui serait prise par les membres de la conférence Molé ou par ceux d'un groupe quelconque de la Guiltière ou de la Croix-Rousses. Admettons si vous voulez que ce vote a la même importance qu'un vœu politique exprimé par notre conseil municipal; le Sénat annulera le vœu et tout sera dit.

Jusqu'à ce que le Lyon et le Progrès aient trouvé une autre « pierre de touche » nous continuerons à croire et à dire que M. Rouvier et ses collègues restent les protégés de la Droite.

ERNEST VAUQUELIN.

LE COMUNIQUÉ DE M. FLOURENS

Le gouvernement a imaginé une manœuvre assez naïve pour couvrir sa

conduite peut-être un peu trop prudente.

M. Florens, d'ordinaire pourtant peu prodigue de communications à la presse, s'est empressé de faire publier dans les journaux une note officielle, disant que ce n'est point la faute du gouvernement si M. Kœchlin n'est pas remis en liberté. « Les négociations étaient en bonne voie, mais les articles des journaux ont tout gâté. M. de Bismarck a répondu que, dans ces conditions, toute concession lui était impossible. »

M. Florens sans doute, prête aux Français une dose de naïveté un peu trop grande.

Tout le monde sait en France que le gouvernement, ne s'est décidé à faire une démarche que devant l'attitude de la presse française.

Des membres du gouvernement disaient même, il y a cinq jours à peine : « Que voulez-vous? C'est très regrettable, mais nous ne pouvons rien faire. »

Aujourd'hui les journaux allemands vont s'emparer de la note de M. Florens, pour déclarer que la presse française pousse à la guerre, mais il est certain que M. de Bismarck n'aurait consenti à donner un semblant de satisfaction à un gouvernement qu'il savait incapable de l'exiger, si on ne lui offrait pas des compensations suffisantes.

C'est en révélant ces compensations, en montrant que le gouvernement était à la veille de conclure un marché honteux, de renvoyer cent mille hommes, de renoncer à l'essai de mobilisation pour plaire à l'Allemagne, qu'on a fait échouer les négociations.

Et ainsi on a épargné une nouvelle honte à notre pays.

Mais le gouvernement cherche à donner le change et à poser un jalon pour une mesure réactionnaire, désirée depuis longtemps par M. Herbet.

Déjà, sous l'ancien cabinet, l'homme qui compromet à Berlin la dignité de son pays, avait demandé au gouvernement d'obliger la presse à faire le silence autour de l'incident Schœnbelt, ce qui équivalait à demander des lois restrictives de la liberté de la presse. Nous verrons bien si le ministère actuel osera donner cette satisfaction à M. de Bismarck et à M. Herbet.

DÉPÊCHES DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

INFORMATIONS

LES FÊTES DE HOCHÉ

Versailles, 26 juin. — A l'occasion des fêtes commémoratives données en l'honneur du général Hoche, une revue a été passée ce matin à dix heures, sur la place d'Armes. Le défilé devant le statue de Hoche et des troupes officielles a eu lieu sans incident. Sur l'estrade d'honneur en remarquait le général Renault-Morlière, représentant du ministre de la guerre, MM. Journault, Maze, sénateurs, le préfet de Seine-et-Oise, etc.

L'absence des députés de Seine-et-Oise était très remarquable. Les députés

se sont réunis à 1 h. 1/2 dans un banquet à l'Hôtel de France.

Au programme des fêtes figuraient : pour deux heures, une matinée au théâtre des Variétés; pour quatre heures, les grandes eaux; enfin pour dix heures ce soir, l'illumination des édifices publics.

LA DÉMISSION DE M. GRÉVY

Paris, 26 juin. — D'après un bruit qui courait dans la matinée, M. Grévy très affecté de la sévère attitude de la presse de toutes nuances à son égard, serait sur le point de donner sa démission.

Nous croyons cette nouvelle prématurée. Comme à l'ordinaire, M. Grévy partira après le 14 Juillet pour Montsou-Vaudrey.

NOMINATIONS MILITAIRES

Paris, 26 juillet. — Le général Guichard est nommé gouverneur d'Alger. Le général Iung, ancien chef de cabinet du général Boulanger, est nommé gouverneur de Dunkerque.

TRAITÉ ITALO-ALLEMAND

Rome, 26 juin. — Le gouvernement italien a décidé de dénoncer le traité de commerce de l'Italie avec l'Allemagne.

LA DYNAMITE A WINDSOR

Londres, 26 juillet. — Le château de Windsor, où habite la reine Victoria, est l'objet d'une grande surveillance. La police anglaise redoute un fort complot de la part de fenians irlandais.

Des cartouches de dynamite ont été trouvées près du bassin avoisinant le château.

Ces faits sont soigneusement cachés à la reine.

HOMO DUPLEX

On a beaucoup remarqué dans la séance de samedi, lorsque M. Laurenceau est descendu de la tribune où il avait défendu le privilège des séminaristes à échapper au service militaire que M. Thévenet, député du Rhône s'empressa de féliciter de la parole et du geste l'orateur cléricale.

Libre-penseur à Lyon, par nécessité électorale, quand il va dans une conférence ou un banquet, M. Thévenet se rappelle, dès qu'il est revenu à la Chambre, qu'il a été longtemps membre du cercle catholique de la rue Ozanam.

Nous aussi, d'ailleurs, nous nous en souvenons.

UNE MINE EN FEU

New-York, 26 juin. — Une dépêche du comté de Nevada (Californie) annonce qu'une galerie de mines est en feu, 15 hommes y sont enfermés, on désespère de les sauver.

Une dépêche de Louisville annonce que plusieurs magasins ont été incendiés. Une grande quantité de tabacs a été détruite, les pertes sont évaluées à 500,000 dollars.

Le roi Milan à Vienne

Vienne, 26 juin. — Le roi de Serbie est arrivé hier à 5 h. 45.

Il a été reçu par le gouverneur de la province, le commandant des troupes

et le président de la police; mais il n'y avait aucun représentant de l'empereur.

Le roi portait l'uniforme de colonel du 87^e régiment d'infanterie autrichien dont il est propriétaire. Il s'est rendu dans la soirée au Palais impérial, où il a été reçu par l'empereur.

Ce matin, le roi Milan a reçu M. de Kalnoky et ce soir, il assistera à un dîner de gala qui sera donné à la cour en son honneur. On a remarqué l'entretien prolongé des deux souverains. Le monarque serbe séjournera ici jusqu'à jeudi.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

SUICIDE D'UN ENFANT

Vienne, 26 juin. — Un enfant de neuf ans, Edouard Winchende, s'est empoisonné avec une infusion d'allumettes phosphorées. Ses parents ont trouvé près de lui un billet avec ces mots : « Je m'empoisonne, ne pouvant vivre éloigné de ma mère, Amélie. »

Amélie est une petite fille de huit ans qui, la semaine dernière, était partie pour Graz avec sa famille.

UN DRAME SANGLANT

Londres, 26 juin. — La femme d'un ministre de l'église presbytérienne d'Airth, près de Falkirk (Ecosse), dont la santé était altérée depuis plusieurs mois, a coupé la gorge à ses trois enfants et s'est tuée ensuite elle-même.

PARLEMENT ESPAGNOL

Madrid, 26 juin. — La Chambre a continué hier la discussion des réformes militaires. La commission a défendu les réformes proposées, exposé les différentes réformes introduites en France depuis 1870, et alloué le patriotisme dont les Français font preuve.

Le Sénat a discuté le budget de la marine. Un incident s'est produit à la suite des paroles d'un sénateur, qui a dit qu'il croyait impossible la forme de la flotte, tant que un marin serait ministre de la marine. Plusieurs amiraux sénateurs ont protesté vivement.

TROUBLES DANS LA PROVINCE DE BARCELONE

Madrid, 26 juin. — Hier, à Canet, province de Barcelone, les élections municipales ont donné lieu à des scènes de désordre assez graves.

Au moment de l'ouverture du scrutin, il y a eu échange de soufflets et de coups de bâton. Quelques coups de feu ont même été tirés; cinq ou six personnes ont été blessées, dont une grièvement. Au milieu du désordre, les assistants ont lacéré les listes électorales et lancé en l'air les urnes et les encriers.

Le délégué du gouverneur et la gendarmerie ont rétabli l'ordre; les élections ont été ajournées. Le juge, chargé de faire une enquête, a ordonné l'arrestation de plusieurs individus compromis dans l'affaire.

Voir nos dernières Dépêches A LA 3^e PAGE

L'INCIDENT DE BAYONNE

A l'occasion des processions de la Fête-Dieu, la Semaine de Bayonne, journal cléricale, publiait un compte rendu dans lequel nous relevons le passage suivant :

C'est à peine aussi si ça et là quelques tronçons de rue où de place manquaient de

Poullion de la TRIBUNE du 27 Juin 1887

LAURE CHASTEL

PAR

Francisque ALLOMBERT

PREMIÈRE PARTIE

III

Ah! les courses à travers la ville après l'heure du déjeuner! Elles s'en allaient joyeuses comme deux camarades. Laure, grise de liberté et d'indépendance, se sentant souple et à l'aise, loin de la robe grise du pensionnat, se pelottant dans ses fourrures comme une chatte dans sa robe, riant et charmant et sentant venir à ses narines ouvertes et frémissantes l'odeur subtile qu'elle faisait courir sur la peau, l'enveloppant parfum qui emplissait autrefois l'air du parler et faisait monter aux cœurs des jeunes filles l'immortel désir de la vie mondaine.

Les feuilles dans les magasins, les stations chez les couturières, les achats capricieux qu'on emportait sur les cousins du coupé et dont on ne savait que faire quand, la journée finie, on rentrait dans le salon du majestueux hôtel de l'avenue de Noailles! Et le monde! Les soirées deux fois, trois fois par se-

maine où elle était admirée, adulée, promenant avec aisance sa jeune beauté dans l'éclat des lumières, au milieu des fleurs dont les tentures faisaient ressortir plus éclatante la blancheur de ses épaules, rondes déjà comme des épaules de femme.

On traitait alors bien avant dans la nuit; elle était heureuse de se trouver seule avec ses pensées passionnantes, toute fiévreuse, et le cœur palpitant encore, comme tout à l'heure dans la valse tournante, enveloppée par une musique de lointaines caresses et dans des bras dont elle devinait l'étreinte plutôt qu'elle ne la sentait!

La danse, la valse au bras d'un homme dans un cercle d'admirateurs, lui donnait une émotion qui soulevait sa poitrine, noyait ses yeux profonds et noirs dans une vapeur voluptueuse et faisait courir par tout son corps, à fleur de sa peau, des sensations qu'elle ne pouvait définir. Elle ne pouvait pas dormir. Elle était encore dans la fête et voyait s'avancer vers elle, avec une élégante aisance, sans pose et sans fauteur, ce jeune homme blond qu'elle sentait frémir comme elle quand ils dansaient ensemble, qui semblait la rechercher toujours, et dont elle aussi gardait le souvenir, qui l'hésitait, et le nom inoubliable que l'émoussé avait annoncé quand devant lui les portes du salon s'ouvrirent : M. Clément Chastel.

M. Clément Chastel avait vingt-sept ans. C'était le fils d'un ancien notaire de Lyon mort depuis quelques années déjà.

A vingt ans, Clément Chastel s'était trouvé orphelin, à la tête, non pas

d'une fortune, mais d'une aisance qui lui permettait de se créer à son aise une situation selon son goût. Il sortait du lycée; il partit pour Paris faire ses études de droit. Il était de retour depuis quelque temps, et, fait aux plaisirs faciles et aux mœurs aimables, il était le plus remarquable de tous ces jeunes gens de Lyon, qui mettaient dans leurs actes et leurs plaisirs un provincialisme bruyant et exagéraient encore dans leurs mises le ridicule qui nous vient d'Angleterre.

Chastel, mêlé à eux, ne se confondit jamais avec eux et garda toujours, aussi bien que la franchise de sa figure, sa conduite ouverte et sa grâce de bon ton. Ces supériorités naturelles s'imposaient, il n'était pas besoin de les proclamer, de les vanter. On les constatait; elles étaient acceptées par tous et ne pouvaient avoir ni des envieux, ni des jaloux. Il avait de l'esprit et n'était pas méchant, se prêtait naturellement à toutes les parties, quelles qu'elles fussent, toujours avec un entrain charmant. Serviable et sûr, on voyait la sincérité de son cœur dans ses yeux, quand il tendait la main. On l'aimait parce qu'il était aimable, il était, selon l'expression de l'argot de haute marque, dont la province fait ses délices quand le boulevard l'a usé : un chic type.

IV

Que faisait-il? Il n'avait pas pris de décision encore. Il était bien certain qu'il ne lui restait plus rien de ce que lui avait laissé son père. Il venait précisément de vendre une propriété, la

dernière qui lui restait sur les bords du Rhône. Il voulait voir venir, disait-il.

Il ne se sentait pas sûr encore. Il se disait : Il cherchait la vent et ne pouvait se prononcer, bien résolu à se lancer à fond quand il aurait trouvé l'orientation qui lui paraissait bonne.

Ce grand garçon avait le regard plein d'une bonté séduisante, d'un charme expressif et spirituel. Il aurait certainement trouvé dans son cœur force et courage. Mais son caractère se laissait aller à une indolence un peu féminine, bien loin des soucis, bien loin des tracassas.

Il avait vécu jusqu'alors dans une oisiveté insouciance; il n'avait regardé l'avenir qu'en suivant, rêveur, les caprices de son imagination.

C'est dans ces conditions qu'il rencontra dans le salon du riche M. Vignet, le fabricant millionnaire, un de ceux compris dans la légende de l'arrivée à la ville, vers 1844, avec des sabots et vingt sous en gros billon noués dans le coin d'un mouchoir, Laure Euland, la cousine de l'agent de change Prudet.

Il fut frappé par cette beauté de jeune fille qui annonçait la femme magnifique, éclatante de bonheur et de santé, mais dont on devinait les attaches esquissées, et qui n'avait, d'ailleurs, qu'à montrer sa main longue, blanche, délicate, avec des doigts en fuseaux dont la lumière rosait les transparences et les ongles polis, pour attester la finesse de sa race et sa parfaite beauté. Leurs relations mondaines étaient les mêmes; ils se rencontrèrent souvent, et M. Clément Chastel fut invité aux fêtes de M^{me} Prudet, comme gentil-

homme d'une convenance absolue et comme le plus désiré des danseurs.

Dans les soirées de cet hiver il n'échangea avec la jeune fille que des paroles de la politesse la plus correcte; cependant quelque chose d'intime lui faisait pressentir qu'il était deviné. Il semblait pour tous qu'il y eût affinité de cœur entre ces deux êtres; l'un blond, l'autre brune; tous les deux rayonnants de beauté jeune, ils formaient un couple qu'on ne pouvait regarder sans un peu d'émotion heureuse. Il ne lui avait rien dit et s'efforçait de se maintenir dans une correction réservée pour ne rien laisser voir.

Elle avait tout deviné, peut-être plus encore à cause de cette réserve, qu'un frissonnement des nerfs qu'elle percevait comme une vibration en lui lorsqu'elle s'abandonnait tout entière, et qu'il l'entraînait dans le tournoiement d'une musique passionnée, à ce moment où elle fermait les yeux avec des envies de crier n'importe quoi, tant elle était remuée dans son cœur et dans sa chair!

Puis quand elle se trouvait seule, les Certines lui revenaient. La vie pénible et terre-à-terre apparaissait à son esprit, comme un cauchemar, comme un tableau sombre, noir, à côté du cercle enchanté dans lequel elle vivait. La pensée de Chastel entraînait en elle avec un trouble qu'elle n'avait pas connu jusqu'alors; c'était une émotion, vague d'abord, avec du charme et de l'appréhension, puis elle devenait vive, intense, irraisonnée et maîtresse absolue.

Elle sentait bien que du premier

coup Chastel l'avait prise, et quelle ne pourrait plus se dégarer.

Alors, elle songeait à son père, elle le voyait stupéfait devant son rêve détruit, elle songeait à sa colère, elle songeait à Delroux, à Jacques qui l'aimait tant, qui avait pour elle tant d'affection attendrie!... Quel désespoir allait tomber sur lui! Et sa mère qui attendait le jour de son mariage, tranquille et serène!

Où! Ils y comptaient tous là-bas, ils l'attendaient, elle allait arriver pour dire : « non », car elle sentait bien maintenant qu'il lui était impossible de dire : oui, elle ne pouvait plus, elle ne pouvait pas!

De son côté Chastel pensait à Laure; cette jeune fille lui était apparue avec la beauté qu'il lui avait rêvée.

Dans ces milieux où tout était convention, sa grâce était à l'aise; sa finesse délicate la faisait naturellement élégante; et quand il regardait ses yeux noirs, où couvait son regard chau!, il voyait la pureté de son corps, la pureté de son cœur. Il se sentait attiré à elle par une force inconnue, par quelque chose qui, venant de la beauté de la jeune fille et de son incontestable supériorité, s'emparait de lui. Depuis dix ans qu'il était entré dans le monde et que, dans les voies les plus diverses, il avait promené son esprit observateur, il n'avait pas rencontré une nature qui répondit aussi bien que Laure à ses aspirations d'homme et à son goût d'artiste. Il rappelait ses souvenirs et établissait des comparaisons; toutes étaient à l'avantage de la jeune fille.

Il ne lui vint pas à la pensée de sa-

verdure. Et alors, en levant la tête, on apercevait l'hôtel de la division, ou la synagogue, ou une boutique de juifs. Seuls, le gouvernement de la République et le monde israélite ne s'associaient pas à cette fête populaire: signe des temps! Seuls aussi, les dames de la haute avaient obtenu la permission d'orne de leurs demeures les pavillons. Pas de musique militaire ou de fanfare, pas de sapeurs-pompiers ou de soldats, pas un habit brodé, pas un jupe, pas un général à ces processions: à peine ça et là un ou deux sergents de ville qui saluaient fort respectueusement, et deux ou trois gendarmes qui obliaient, par ordre sans doute, de faire le salut militaire.

Cette publication a amené un incident, que la Semaine raconte en ces termes:

Samedi, vers 3 heures de l'après-midi, le directeur de la Semaine a été, dans ses bureaux, l'objet d'une agression. Il causait avec un ami lorsqu'un officier d'ordonnance de M. le général de division se présenta et lui demanda un entretien particulier, qui fut accordé. Cette personne était déjà venue le matin en l'absence du journaliste. Sur la demande de celui-ci, l'ami sortit de la pièce et de l'appartement pour l'attendre dans une autre partie de la maison.

Il fut alors demandé à M. Lassalle s'il était responsable des articles de la Semaine; sur sa réponse affirmative et sans aucun autre propos de part ni d'autre, il fut frappé; il riposta et appela à son aide. On n'entendit pas tout d'abord. Quand on accourut, l'agresseur et le journaliste avaient tous deux la figure en sang. Quelques mots s'échangèrent qui firent connaître alors le mobile de l'agression: il s'agissait d'un article sur les processions, publié mercredi dernier; il paraît que parler en même temps de la division et de la synagogue, c'est outrageant.

Plainte a été immédiatement portée à qui de droit.

La Semaine publie également une lettre excessivement violente par laquelle le général Munier, commandant la 36^e division, prend à partie M. Détrouy, banquier à Bayonne, membre du comité conservateur qui patronne le journal. Cette lettre se termine ainsi:

Je vous envoie cette lettre par deux personnes dont l'honorabilité ne peut être contestée; elles en connaissent les termes et ont pour mission de vous exprimer mon indignation et mon mépris, dont j'accepte toutes les conséquences.

LES BAINS FROIDS

D'une façon générale on désigne sous le nom de bains froids ceux dont la température oscille entre 0° et 25° centigrade.

Etant données des limites aussi étendues, il est évident que les effets doivent être très variables; cependant tous les bains froids ont pour résultats communs d'abaisser la chaleur du corps et de ralentir le pouls.

On peut observer sur soi-même les effets si opposés qui résument les inconvénients et les avantages des bains froids et les circonstances dont ils dépendent sont très intéressantes à connaître.

Le corps se refroidit beaucoup plus rapidement dans l'eau que dans l'air; de là, la sensation de fraîcheur que l'on éprouve en été, lorsque l'on se plonge dans une rivière dont la température s'éloigne peu de celle de l'air. Plus l'eau se déplace rapidement, plus cette sensation est marquée; c'est ainsi que la température du Rhône et celle de l'eau du lac de Genève ne diffèrent que d'une partie de degrés. Tous les navigateurs redoutent cependant le premier, à cause de la fraîcheur de ses ondes.

L'immobilité dans le bain favorise le refroidissement, et on ne saurait trop recommander soit de nager, soit de s'agiter pour produire l'apparition de la sensation de chaleur. A ce moment se produisent un ensemble de phénomènes que l'on appelle réaction. Le pouls s'accélère, la température monte légèrement, la peau rompt et un sentiment général de bien-être et de force se répand dans tout l'organisme.

Le but du bain froid est la réaction. Étudions les circonstances qui la favorisent. En tête se placent les mouvements de l'eau courant en vagues, qui fait que la mer paraît moins froide que les rivières et est mieux supportée; viennent ensuite l'élévation de la température de l'air, l'exercice musculaire (natation, mouvements, marche après le bain). Il faut bien savoir qu'il peut être bon, quand la réaction est

efficace, de faire de l'exercice avant le bain, elle est ainsi très souvent favorisée dans une large mesure.

Ce qu'il faut éviter, avant tout, c'est la sensation du froid secondaire qui se produit après un certain temps de séjour dans l'eau; le frisson, la pâleur reviennent et les accidents les plus graves peuvent alors se produire chez les individus prédisposés aux maladies du cerveau, des poumons et du cœur. Il faut s'empêcher de sortir de l'eau au premier frisson et souvent aider le rétablissement de la circulation par des frictions et des bains de pieds chauds.

La durée du bain dépend beaucoup de la santé, de la force de l'individu, de la température de l'air et de l'eau, etc. On peut dire que, au-dessous de 15°, l'immersion ne doit pas durer plus de quelques minutes. — En fait, la réaction est un excellent guide et il faut toujours sortir de l'eau avant qu'elle ne soit terminée.

Un repas très léger, chocolat, lait, peut ne pas être nuisible, mais il n'en est pas de même d'un déjeuner ou d'un dîner ordinaire, et il faudra toujours dans ce cas, attendre au moins trois heures avant de se mettre à l'eau. On peut parfaitement prendre un bain lorsque le corps est en sueur; pendant toute l'antiquité, les Grecs et les Romains le faisaient journellement; il faut seulement avoir bien soin de ne pas rester sur le bord à se refroidir, ni ou sans un léger peignoir. Nous ajouterons encore que l'exercice avant le bain ne doit pas aller jusqu'à l'épuisement et la fatigue, et que plusieurs immersions successives affaiblissent la réaction.

Si on envisage l'ensemble de leurs résultats, les bains froids augmentent la force et la résistance de l'organisme, tonifient les muscles et aident à la conservation de sa santé. Excellents pour la peau saine dont ils entretiennent la fraîcheur et la beauté, ils diminuent la transpiration en été et, en hiver, aguerissent contre les rhumes et les bronchites. — Ils sont absolument utiles aux enfants et aux vieillards et peuvent aussi faire disparaître un grand nombre de troubles nerveux de la grossesse.

La Candidature officielle

Le Petit Journal a publié hier un télégramme qui a, paraît-il, été expédié de Paris, par le préfet du Nord, aux « comités électoraux » de ce département. Ce document mérite d'être reproduit; en voici le texte:

Paris, le 23 juin.

Le gouvernement a pleinement ratifié les engagements pris par moi, vis-à-vis des députés douaisiens, pendant l'élection de dimanche, et a homologué les promesses faites. Ainsi que je l'ai dit, le gouvernement offre à la ville de Douai les équivalences suivantes, en échange des Facultés qui lui sont enlevées:

Soit un des régiments nouveaux de cavalerie qui vont être formés, soit une grande Ecole d'arts industriels dans laquelle on s'occupera surtout de l'industrie de la brasserie.

Les Facultés seront transférées à Lille avant la rentrée, mais le ministre recevra les députés de Douai, et, en leur exprimant ses remerciements, leur fera part de la décision prise au sujet des équivalences.

Les comités électoraux du Nord seront, nous l'espérons du moins, contents de leur préfet et de sa fidélité à remplir ses engagements. Mais les adversaires impénitents de la candidature officielle goûteront moins sans doute cet étrange trafic qui s'étale ainsi publiquement avec cette ingénuité, pour ne pas dire avec impudeur. M. le préfet du Nord paraît trouver tout naturel qu'un régiment de cavalerie ou une Ecole d'arts industriels soit le prix d'une élection agréable au gouvernement et à son préfet, et il traite cette affaire le plus tranquillement du monde aussi bien avec les députés sénatoriaux qu'avec les comités électoraux de son département. Lorsque l'affaire de la translation des Facultés de Douai à Lille a été engagée, il était facile de prévoir que cette question locale prendrait bientôt les proportions d'une question politique. C'était le devoir du gouvernement et du préfet, qui était là pour l'éclairer, de prévenir ces conflits et de ne point susciter, sans nécessité, de pareils mécontentements.

Mais ni le gouvernement, ni son préfet ne se sont rendu compte de cette situation. Ce n'est qu'au moment des élections qu'ils se sont avisés de l'erreur commise et qu'ils ont essayé de la réparer; on a vu à l'aide de quels moyens. La première faute ne saurait être tenue pour la seconde qui est beaucoup plus grave, et excuser ce maquignonnage électoral, ces menées inavouables dont la bourse des contribuables finira probablement par payer les frais.

Nouvelles Maritimes et Coloniales

La lettre suivante a été adressée par M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, à M. Méline, député, président du groupe industriel de la Chambre, à la suite d'une démarche faite par ce dernier au nom de ce groupe:

Paris, 22 juin.

Monsieur le député et cher collègue, J'ai l'honneur de vous informer que j'ai écrit par dépêche télégraphique au gouverneur de la Cochinchine d'appliquer dans la colonie le tarif général métropolitain, en y apportant, à titre provisoire, les modifications sur lesquelles une entente s'est établie entre les administrations du Tonkin et de la Cochinchine.

M. Filippini vient de m'informer qu'il se conformait à ces instructions. Le projet de règlement d'administration publique établissant d'une manière définitive le régime douanier de l'Indo-Chine sera incessamment soumis à l'examen du conseil d'Etat.

Recevez, etc.

ETIENNE.

L'ESPION DE BORDEAUX

Voici quelques détails sur l'arrestation d'un espion à la solde de l'Allemagne dans la localité de Saint-Médard-en-Jalles. Il ne s'agissait pas, paraît-il, de surprendre le secret de la fabrication de la mélinite, comme on l'a dit tout d'abord, mais bien celui d'un nouvel explosif que le gouvernement allemand cherche à connaître.

La lettre, revêtue du timbre de la chancellerie allemande, qui a fait découvrir les intelligences que l'inculpé, le nommé Espian, entretenait avec l'Allemagne, — cette lettre le félicitait des renseignements qu'il a fournis déjà sur la poudrière de Saint-Médard et lui demandait de se procurer des échantillons de la nouvelle poudre fabriquée.

Espian a un dossier judiciaire. Il a été emprisonné pendant quelques mois.

Il était ouvrier à la poudrière quand un ordre de l'administration a ordonné la présentation, par tous les employés de l'usine, de leurs casiers judiciaires. C'est alors qu'Espian a volontairement quitté la poudrière.

Depuis, il a essayé d'y pénétrer de nouveau et de se faire embaucher par un entrepreneur de charpente, mais sans y parvenir.

Quoique sans travail, il paraissait mener une vie aisée et le bruit courait qu'il attendait un héritage d'Allemagne.

Cette affaire est minutieusement instruite. Elle ne tardera sans doute pas à être éclaircie dans tous ses détails.

Les Économies du général Ferron

A-t-on fait assez de bruit autour des économies que devait réaliser le général Ferron sur le budget de son administration centrale? On parlait de 400,000 francs qu'il avait déjà trouvés, et on assurait que ce chiffre serait encore augmenté.

Il faut en rabattre aujourd'hui; les fameuses économies sont déjà réduites à 100,000 francs, et il est plus que probable qu'elles seront ramenées à zéro.

LA MALADIE DU PRINCE IMPÉRIAL

Un correspondant d'un journal parisien a vu le docteur Machensie à Londres et a obtenu de lui les renseignements suivants sur la maladie du prince impérial d'Allemagne:

La maladie dont est atteint le prince impérial n'est pas mortelle, du moins M. Virchow l'affirme, puisqu'il prétend, et ce doit être avec raison, qu'il n'a trouvé aucune parcelle cancéreuse dans les morceaux de la tumeur qu'il a minutieusement et si longuement examinés.

Mais M. Virchow est un spécialiste, c'est un microscopien; je ne puis donc qu'accepter les résultats de son expertise, je ne puis pas les contrôler; ce que je dis, moi, c'est ceci: Je crois avoir enlevé les deux tiers de la tumeur dont est atteint le prince, et je n'ai encore rencontré aucun symptôme can-

céreux; mais je ne garantis pas que je n'en trouverai pas dans ce qui me reste à extirper.

Notez bien que je ne dis pas: « Je crois que je trouverai » ou je ne crois pas que je trouverai »; je dis: « Je ne garantis pas que je ne trouverai pas des symptômes cancéreux. »

C'est possible, et souvent la tumeur n'est qu'un accident secondaire amené par un cancer. Si le malade n'était pas le prince impérial d'Allemagne, mon opinion serait peut-être émise à l'heure qu'il est. Mais l'on ne saurait être trop prudent, en paroles cor me en action chirurgicale, avec un pareil malade.

Je fais suivre au prince un régime rigoureux. Il ne prendra part, avec mon autorisation du moins, à aucune des fêtes de demain, et jusqu'à présent, sauf l'exécution de voix, il n'y a pas trop de signes morbides extérieurs. Le prince est le malade le plus patient que je connaisse; il vient se faire opérer tous les jours, à 5 heures.

Le correspondant a vu dans le cabinet du docteur le prince impérial, dont il trace ainsi le portrait physique:

Quand le prince est arrivé, j'ai pu le voir, et j'affirme qu'il a changé d'une façon étonnante. Je l'ai vu à Potsdam il y a à peine un mois; il a vieilli dans ce court espace de temps d'une manière étonnante. Il est blanc, il est maigre, il marche difficilement, et comme il était en civil, la différence est plus sensible encore pour ceux qui, comme moi, ne l'ont jamais vu qu'en uniforme; il a bien l'air d'un homme perdu.

Quant à la voix, c'est la voix d'un chanteur de la chapelle Sixtine qui se serait enrhumé. Je voudrais trouver une autre comparaison; il n'y a guère lieu de rire, mais je ne puis trouver d'autre expression pour rendre les sons qui sont sortis de la gorge du malade quand le docteur, en recevant le prince et pendant que je m'en allais, lui expliquait qu'il était.

« Ne nous laissera-t-on pas en paix? dit le malade en anglais? Et n'est-ce pas assez que l'on me charcuté physiquement, faut-il encore qu'on nous charcuté moralement? » Je n'ai entendu que ces mots. Et je suis sorti de la maison de Halley street bien convaincu de la gravité de l'état du prince.

Les Elections aux Conseils généraux

Canton de Capitelto (Corse): Inscrits, 880; votants, 677. M. Lucie de Casabianca, républicain, réélu par 358 voix; M. Nicolai, bonapartiste, 279.

Canton de Carhai (Finistère): Inscrits, 4,295; votants, 3,210. M. Nédelec, républicain, 1,647 voix; élu; M. le docteur Lemoine, réactionnaire, 1,516.

Canton de Falaise (Nord): Inscrits, 3,200; votants, 2,535. M. Le Comte, républicain, 1,268; élu; marquis d'Eyrargues, monarchiste, 1,246.

Canton de Bastel (Corse): Inscrits, 1,747; votants, 1,178. M. Ferrucci, républicain, 625; réélu; Lanfranchi, républicain, 450.

Canton de la Guerche (Cher): Inscrits, 2,532; votants, 2,493. MM. Baudin, socialiste, 1,257; élu; Revenaz, monarchiste, 1,024.

LE PHONOGRAPHE

La science moderne nous apporte tous les jours des surprises nouvelles, de plus en plus miraculeuses.

Tout le monde a entendu parler du « phonographe », cet étrange appareil électrique qui enregistre automatiquement la parole humaine et en reproduit ensuite à volonté les moindres nuances, le rythme, les inflexions, etc., avec la fidélité d'un écho. La chose est si extraordinaire, elle confine de si près aux fables de la sorcellerie d'autrefois, que la première fois qu'il en fut question, ce fut partout un homérique éclat de rire. Personne ne voulait croire à la possibilité de mettre ainsi, en quelque sorte, la voix en bouteilles.

La plupart des sociétés savantes, — à commencer, il faut bien le dire, par l'Académie des sciences, — crurent à une mauvaise plaisanterie, et ne furent pas loin de qualifier l'inventeur de « farceur » et de « charlatan ».

Force fut bien, cependant, de se rendre à l'évidence.

Le phonographe existait en réalité, et qui plus est, il tenait effectivement les promesses qu'on faisait en son nom. Les vibrations de la parole humaine s'enregistraient sur du papier d'étain, d'où il était ensuite possible de les dégager sous la forme perceptible, quoique un peu affaiblie, des mêmes sons qui composaient les mots primitifs.

Grâce au phonographe, les murs avaient des oreilles, ils avaient même une voix et pouvaient répéter une conversation écoutée jusque-là, cependant, le phonographe était resté à l'état de simple jouet, d'instrument d'expérience et d'amusette de cabinet de physique. Mais il était à prévoir qu'il ne s'en tiendrait pas là.

Si nous en croyons ce que dit la Nature, d'après les journaux américains, le phonographe est à la veille de devenir, — comme

il fallait s'y attendre — un appareil d'un emploi essentiellement fréquent et pratique, de nature à faire une concurrence des plus sérieuses à la sténographie et à toutes les machines à écrire présentes et futures.

M. Sumner Tainter, dont le nom est attaché aux recherches faites sur le phonographe (un autre prodige) et que Graham Bell, aurait pris le phonographe d'Edison au point où l'inventeur l'avait abandonné et serait parvenu à transformer la simple curiosité de la veille en un important article commercial qui serait avant peu sur le marché.

La parole n'est plus enregistrée sur du papier d'étain, qui lui donne toujours un son métallique et nasillard, mais sur de minces couches de cire présentant la forme d'un tube enroulé sur un cylindre. Chacun de ces tubes peut enregistrer mille mots et les reproduire avec une grande puissance et une grande netteté. Un commerçant phonographe ses lettres en les faisant enregistrer sur des tubes ou en les faisant inscrire sur des tubes ou en les faisant inscrire sur un traducteur approprié.

On tourne la manivelle, et l'appareil répète le phonogramme avec une clarté parfaite autant de fois qu'on le désire.

Le papier phonographique serait mis en vente chez tous les débitants, comme le papier à lettres.

Les lettres « phonographiques » auraient, entre autres avantages, celui d'empêcher les faux, puisque c'est la voix même de l'expéditeur.

Ceci a l'air si fantastique que, pour donner un avis définitif, il paraît indispensable d'attendre le premier phonogramme de M. Tainter, afin d'en pouvoir juger, en connaissance de cause, de visu et de auditu.

Cependant, il faut dire que cela n'est ni impossible ni invraisemblable. Le principe du phonographe ayant été, après expérience, reconnu exact, on ne voit pas pourquoi il n'engendrerait pas toutes ses conséquences logiques.

C'est égal! Tout arrive, et, par les temps qui courent, il n'y a plus à s'étonner de rien. Que diraient les plus grands génies des temps passés, s'il leur était donné d'apprendre que la parole humaine voire la parole d'un mort, peut être expédiée au loin, non pas sous la forme d'une copie d'écriture, mais « en nature », avec tous les caractères de la voix vivante, conservée dans les bibliothèques et les archives, évoquée, à volonté, après des semaines, des mois et des années, par la magie d'une science qui a déjà dédaigné rayé le mot « impossible » du dictionnaire courant!

ÉCHOS JUDICIAIRES

LE CHANTAGE AU BAISER

M^{lle} Jeanne, couturière, passait vers neuf heures du soir dans la grande rue de Montreuil. Bastien et Leroux y passaient aussi. En approchant de M^{lle} Jeanne, Bastien passa à droite, Leroux passa à gauche, et la jeune fille fut embrassée sur les deux joues en même temps: de quoi elle n'a point songé à se plaindre; — au contraire, elle riait de tout son cœur et ne demandait, selon toute apparence, qu'à recommencer.

Mais de sa fenêtre, où il prenait le frais, un habitant de Montreuil, nommé Moreau, avait tout vu. Il descendit en grande hâte et rattrapa Bastien et Leroux au coin de la rue. Ce qu'il leur dit, l'interrogatoire du président du tribunal correctionnel va nous l'apprendre.

Le président à Bastien, qui vient de jurer comme témoin:

— Voyons, qu'est-ce que Moreau vous a dit?

Bastien. — Il m'a dit: « Tu sais, mon petit, j'ai vu ce que tu as fait tout à l'heure avec l'autre: t'as commis une chose obscurement. »

Le président. — Obscure, vous voulez dire plutôt obscène.

Bastien. — Possible. Alors, il a ajouté qu'il était agent de police, qu'il allait nous dénoncer au maire et que nous aurions un mois de prison pour avoir embrassé la demoiselle. J'ai rapporté ça à Leroux qui avait une peur! Il en tremblait.

Voyant ça, Moreau nous dit: « Mes enfants la prison, ça serait malheureux pour vous. Tenez, je vas vous condamner moi-même; Donnez-moi cent sous et ça restera une affaire sacrée. »

Le président. — Il a dit probablement une affaire sacrée?

Le témoin. — Peut-être bien. Nous lui avons donné les cent sous et puis nous sommes allés prendre une tournée tous les trois. Au moment de payer, Moreau avait fait mine de chercher son porte-monnaie. Il s'est ravisé ensuite et m'a dit:

« Faut pas que je paye, on croirait que j'ai fait quelque chose de mal. Paye, toi. » J'ai payé.

Le président. — Vous êtes bien naïf.

Leroux, extrêmement troublé, s'avance à la barre et bredouille d'une manière inintelligible.

Le président. — Si vous ne parlez pas plus haut on n'entendra pas un mot. Voyons!

vous avez embrassé une jeune fille, vous avez votre camarade?

Le témoin avec le plus grand énergie: « Non, monsieur, pas du tout, je ne l'ai pas embrassé! Non, monsieur! Non, monsieur! Des gendarmes? »

R. J'avais pas peur des gendarmes; j'avais pas.

D. Enfin, vous avez donné cent sous à Moreau, quand il vous a dit qu'il était agent de police?

R. Oui, mais je savais qu'il était chargé de rien.

D. Si vous saviez qu'il était chargé de rien, pourquoi lui avoir donné les cent sous? R. Ah! il avait son paletot; ça m'a imposé. (Rires.) Et puis, il m'a montré son carnet.

D. Un carnet d'agent de police? R. J'sais pas. Il l'a pas ouvert. Il l'a seulement tiré de sa poche en disant: « Voilà mon carnet. »

Moreau, poursuivi pour escroquerie, a été testé qu'il n'a pas voulu flouster Leroux, Bastien.

Le tribunal, considérant que la prévention n'est pas suffisamment établie, l'acquitte purement et simplement.

MADAME JANE HADING CONTRE SON MARI

Une intéressante question de droit a été plaidée mardi prochain devant le tribunal civil de la Seine. M^{me} Jane Hading, qui plaide en divorce contre M. Victor Koning, son mari, a songé à contracter un engagement avec l'Odéon. Elle a sollicité l'autorisation maritale qui lui a été refusée, elle demande aujourd'hui l'autorisation de justice.

M^{lle} Rousseau se présente pour la demande; M^{lle} Carraby, pour M. Victor Koning. Les tribunaux ont-ils le droit d'accorder une autorisation semblable, malgré le mari? La jurisprudence dit oui; et il est d'ailleurs plus probable qu'elle sera maintenue que fois encore, qu'il s'agit non d'une jeune femme n'ayant jamais paru en scène, mais d'une artiste de profession qui jouait avant son mariage.

La loi prescrit que toutes les demandes d'autorisation doivent être débattues et jugées en chambre du conseil. Il nous sera donc, à notre grand regret, impossible de rendre compte des plaidoiries.

On sait que le motif de l'instance en divorce entre M^{me} J. Hading et son mari, M. Koning, est une aventure qui fit grand bruit, il y a quelques semaines, à cause d'un personnage qui s'y trouvait mêlé, personnage qui, de son côté, se voit menacé d'une instance en divorce, à laquelle M. Gréy s'opposerait vivement pour éviter un scandale.

Un Déserteur livré par les Allemands

Le 10 juin 1878, un sieur Jérôme, soldat au 2^e régiment de pontonniers, en garnison à Angers, avait furtivement quitté sa compagnie, alors détaché à Lyon, emportant avec lui effets d'habillement, d'équipement et d'armement.

Le 17, comme il n'avait pas reparu, il fut déclaré déserteur.

Jérôme s'était réfugié en Allemagne. Le 13 mars dernier, la police allemande arrêta Jérôme, et, bien qu'il n'eût pas demandé d'extradition, puisqu'il s'agissait d'un simple déserteur, le ramena à la frontière française, où elle le livra à la gendarmerie. Le parquet militaire s'emut d'une arrestation opérée dans des conditions si anormales et, avant d'entamer des poursuites, il consulta le ministre de la guerre.

Par une lettre en date du 10 mai, le ministre répondit que l'expulsion du territoire allemand du déserteur Jérôme n'étant qu'une extradition déguisée, ce militaire ne pouvait être l'objet d'aucune poursuite, et qu'il y avait lieu de le faire reconduire immédiatement à une autre frontière que la frontière allemande.

Communication de ces dispositions fut faite à Jérôme. Celui-ci déclara aussitôt qu'il préférait purger son délit de désertion et rédiger en ce sens une demande qui fut transmise au ministre par la voie hiérarchique.

Le ministre ayant fait droit à cette demande, Jérôme a comparu devant le conseil de guerre du 9^e corps d'armée, qui l'a condamné à trois ans de travaux publics.

TERRIBLE ACCIDENT

Toulouse, 26 juin. — Encore un nouveau désastre à enregistrer.

Hier soir, vers sept heures, les rues de Toulouse étaient transformées en cours d'eau.

Une véritable trombe d'eau s'est abattue sur la ville. Le tout se bornait à des dégâts matériels, soit à l'Exposition, soit dans les divers quartiers; mais au dernier moment, le bruit s'est répandu qu'un terrible accident venait d'avoir lieu sur la Garonne.

Un bateau-lavoir, appartenant à un nommé Lacroix, contenait plusieurs blanchisseuses, habituées de cet éta-

voir qui elle était; il sentait en elle une irrésistible attraction, il y voyait la réalisation d'un rêve caressé; que lui importait le reste? Il pensait à la femme, à elle seule, bien au-dessus des intérêts et des calculs qui lui eussent paru honteux, à l'heure où il s'interrogeait et s'avouait son amour.

Ainsi ils allaient l'un à l'autre: lui, laissant son imagination partir et préparer dans l'avenir le bonheur à deux, elle, vaincue déjà, mais essayant de résister encore.

Puis la fin de l'hiver arriva. Aux premiers jours de mai, les soirées de fête cessèrent et Laure dut songer à retourner aux Certines.

La dernière fête fut donnée par madame Prudet; Clément Chastel y était invité.

Il avait peur que la jeune fille lui échappât, il avait la résolution ferme de lui parler, de lui dire son amour, au moment où elle allait partir.

M^{me} Prudet avait préparé son grand salon magnifiquement; c'était le dernier éclat de l'hiver; il y avait comme une fièvre de s'y donner, plus encore qu'aux soirées passées.

Laure et Clément s'avançaient dans le cercle de la danse pour saisir les premières mesures d'une valse qui commençait. Clément, agité, troublé, fiévreux, était comme insensible à cette cadence rythmée. Son assurance l'avait abandonné. Il avait l'hésitation timide d'un adolescent, enfin sa voix basse comme un souffle dit: Je vous aime! L'avait-elle entendu? Cet aveu l'avait grisé. Quand, d'une voix aussi basse que la sienne, elle répondit: oui, il se sentit soulagé et transporté. Ils

entrèrent dans la danse. Leurs regards illuminés se rencontrèrent, et lui, tenant dans ses bras sa taille souple, l'emporta avec une ardeur victorieuse. Seuls maintenant, ils valseaient toujours, entraînant avec eux la musique qui se faisait rapide comme les battements de leurs cœurs et chaude comme la passion qui les animait!

Après cette soirée, Laure sentit que les dernières incertitudes s'étaient effluées! Sa conscience, qui avait été tourmentée de douloureux scrupules au souvenir de son enfance aux Certines, de son père et de Jacques, se taisait. Elle ne pensait plus qu'à Clément; lui seul lui apparaissait radieux, et retiré dans sa chambre pendant cette dernière nuit qu'elle passa à Lyon, nuit d'insomnie agitée, elle se répétait: « Je l'aime! » Et ce mot lui venait maintenant sans remords, cet aveu, qu'elle se faisait, la rendait, au contraire, heureuse et fière!

Il fallut partir. Avec quel regret attristé elle repassa dans sa mémoire le bonheur étourdissant de ces trois mois, ces premiers dans la vie! En quittant Lyon, elle y laissait son esprit et son cœur.

Tous l'attendaient aux Certines, son père, Jacques et madame Delroux.

Ils ne s'aperçurent pas du changement qui s'était fait en elle. Pour la première fois, ces témoignages d'affection lui pesèrent. Sa transformation lui apparut à elle bien visible et bien nette; sa pensée était ailleurs, elle suivait un rêve qui absorbait son imagination; elle avait envie de leur crier l'exaspération de ses nerfs, à ceux qui la prenaient comme autrefois, avec les

familières et bonnes manières accoutumées.

Elle se sentait froissée dans une délicatesse qui était au fond d'elle-même; et malgré son empressement à paraître sereine et heureuse, elle était gênée, distraite. Elle vivait seule avec elle-même, elle n'osait presque pas regarder Jacques, ni son père, et leur présence semblait l'importuner.

Le lendemain pour essayer de fuir l'obsession qui la tenait tout entière, elle se mit à bouleverser la maison, curieuse d'arranger elle-même la chambre, où elle passerait bien des heures du jour à rêver! Elle avait naturellement plus de goût que les quelques Lyonnaises rencontrées l'hiver, dont les salons étaient écrasés par la surcharge du luxe, heureuses d'étaler un vrai bazar devant un monde qui a le culte de la quantité plus que la qualité. Elle reléguait d'abord au rebut tout le fatras des bibelots et des pendules style Empire, et choisit, pour sa chambre, la mieux placée au-dessus du jardin. Par la fenêtre ouverte la brise matinale lui apporterait, rafraîchis et vivifiés dans l'aube, les parfums des fleurs et leurs couleurs. Elle avait en face d'elle la montagne, et à côté, vers la ville, les immenses prairies verdoyantes, d'où s'élevait le matin la rosée légère, à mesure que descendait le soleil, qui déposait sa grande poésie sur cette verdure sans fin. Elle disposa, bien au jour, quelques figurines capricieuses aux impalpables toilettes, qui se détachaient admirablement du bleu tendre. L'air un peu rude qui venait de la plaine large se faisait caressant

au contact des fleurs qui jonchaient le tapis.

blissement. Ce bateau se trouve situé quai de la Daurade; à cet endroit aboutit un fleuve un important égout collecteur.

La quantité énorme d'eau qui venait des rues du quartier, est sortie de cet égout transformé en torrent, avec un courant des plus violents qui est allé s'abattre sur le bateau-lavoir.

Celui-ci a été incliné sur le flanc et l'eau a promptement pénétré dans l'intérieur. Une grande partie des femmes qui s'y trouvaient ont pu heureusement se sauver par la passerelle qui joint le lavoir au quai, mais on a constaté l'absence d'environ huit à dix personnes parmi lesquelles le sieur Lacroix et sa femme.

Aux premiers cris, des passants et des soldats du 128^e d'infanterie, dont la caserne est située sur le quai, se sont précipités vers le lieu du sinistre et ont organisé le sauvetage.

Toulouse, 26 juin. — Deux scaphandriers ont exploré le bateau-lavoir qui avait sombré pendant un orage. Ils ont retiré six nouveaux cadavres. Le chiffre des noyés s'élève à neuf, dont sept femmes, un homme et un garçon de neuf ans.

LES COURSES DE BOURGOIN

RÉSULTATS

PRIX DE SOUSCRIPTION (au trot attelé), 350 francs, 2,500 mètres. — 1. Fuschia, à M. Milliat Ferréol; 2. Bichette.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (course de haies), 1,000 fr. — 1. Clovis, à M. Balleidier; 2. Baguette-Dout; non placés, La Fontelaye et Pithias.

Gagné d'une longueur. 1. Chevalier, à M. Balleidier; 2. Régina II. Non placé La Nouvelle, gagnée d'une demi-longueur.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (2,600 fr., 3,000 m.). — 1. La Corogne, à M. Derville; 2. Valois.

Non placés Sentinelle. Lili tombée. Gagne d'une demi-longueur.

PRIX AUGUSTE GENIN (au trot attelé), 1,000 fr.; 4,500 mètres; 1^{er} Georgette, à M. Pons; 2^e Picardo; non placés, Lambro et Cédère. — Gagné facilement.

PRIX DE LA VILLE DE BOURGOIN. 600 fr.; Course plate au galop, 2,200 mètres.

STEEPLE CHASE MILITARY. — Appui, à M. de Charbonnel, monté par M. Anpèle, sous-lieutenant au 8^e hussards, a fait walk-over.

IMMENSE INCENDIE A LA GUILLOTIÈRE

Vers neuf heures du soir, le clairon d'alarme se faisait entendre dans le quartier de la Guillotière.

Une immense leueur se projetait sur le haut des toits qui environnent le quartier de Champ-Fleury. On croyait tout d'abord à un grand sinistre; heureusement tout se réduisit à la destruction par le feu d'un hangar mesurant 100 mètres carrés environ dans lequel était entassé un amas de planches à débiter, appartenant à M. Richard, propriétaire de l'immeuble, situé rue des Champs, près de la place Champ-Fleury; le bâtiment était en quelques minutes la proie des flammes.

Près de ce hangar, se trouvait une buvette de modeste apparence à M. Manon qui, en peu de temps fut réduite en cendres. Ces deux propriétaires sont assurés.

Les pompiers de la 3^e compagnie et la section de Villetaneuse, sous les ordres du commandant Ramé, assisté de son état-major, étant sur les lieux de son devoir.

Chacun a fait bravement son devoir. Notons en passant le sergent-major Dufournel, que l'on retrouve toujours là où est le danger et qui a fait preuve hier d'un véritable dévouement.

Le service d'ordre était fait par des détachements des 38^e et 139^e de ligne, 9^e cuirassiers et 3^e hussards.

Accident

Nous avons à enregistrer deux accidents, heureusement sans gravité; les pompiers Jay et Ditché, le premier a été blessé à la figure et le second aux jambes; transportés à la pharmacie Populaire, rue Paul Bert, ces citoyens y ont reçu les soins que réclamait leur état.

Les pertes estimées à 10,000 fr. sont couvertes par une assurance.

Affirmons une fois de plus que les pompiers ont été à la hauteur de leur vieille réputation de bravoure et que chaque citoyen a également fait son devoir.

A dix heures tout danger était éteint; à l'heure où nous écrivons ces lignes, la pompe à vapeur continue à noyer le foyer de l'incendie.

LA RÉGION

SAONE-ET-LOIRE

Macon. — Cercles militaires. — C'est ce soir, comme nous l'avions annoncé, l'inauguration du cercle des officiers. Les promeneurs viendront en foule devant le Café Français, entendre la musique militaire qui jouera toute la soirée.

Samedi dernier, les sous-officiers de notre régiment ont aussi inauguré le leur qui est installé, au-dessus du café des Mille-Colonnes.

La réunion a été des plus cordiales et une foule nombreuse et sympathique a stationné longtemps devant cet établissement afin de voir le feu d'artifices qui avait été improvisé en cet honneur.

Rétablissement de la taxe. — Dans sa séance de demain soir, notre conseil municipal aura à statuer sur une question importante, qui est dans l'ordre du jour que nous avons publié hier. C'est une proposition du rétablissement de la taxe. M. Danaud en est le rapporteur. Depuis longtemps cette question préoccupait vivement l'opinion publique. Elle sera tranchée demain soir. On peut donc prévoir qu'il y aura beaucoup de monde demain à cette réunion; aussi, il serait bien à souhaiter que la séance commence à huit heures précises.

Examen pour le brevet élémentaire. — Ces examens auront lieu les 4 et 5 juillet. Ils seront divisés en 2 séries. La première série qui sera examinée lundi, 4 juillet, comprendra les personnes dont les noms commencent par les lettres A à H inclus; la deuxième série dont l'examen est fixé au lende-

main, mercredi, 6 juillet, comprendra les personnes dont les noms commencent par les lettres de I à Z.

Police municipale. — Nous apprenons que plusieurs agents de notre police municipale seraient gravement compromis et menacés d'une répression sévère.

Un d'entre eux serait déjà révoqué et deux autres mis en demeure de donner leur démission. Si les faits qui leur sont reprochés sont vrais, nous ne les plaindrons pas, au contraire.

Enlèvement. — Les enlèvements deviennent à la mode. Celui de M^{lle} de Martines a donné le signal. Hier, c'était une Mentonnaise, aujourd'hui, c'est une maçonnesse. Elle s'est fait enlever ou plutôt elle a enlevé son amoureux, et tous deux sont partis probablement en Angleterre.

Comme cette petite aventure se terminera probablement au gré des intéressés et des parents, il est inutile de divulguer les noms de ces tourtereaux. Voilà un nouveau moyen pour obtenir le consentement des parents.

Accident. — Hier soir, vers 7 heures, la nommée Veillon, femme Bataillard, âgée de 60 ans a été renversée par la voiture de M. Piot, marchand de vins. La pauvre femme atteinte de surdité n'avait rien entendu. Les personnes qui se trouvaient présentes au moment de l'accident se sont empressées de relever cette pauvre vieille qui heureusement en sera quitte pour la peur.

Chalon. — Nomination. — Par décret en date du 22 juin, M. Lamarque, juge-suppléant au tribunal de Chalon, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Chaumont.

La foire. — Notre foire traditionnelle de la Saint-Jean, bien qu'ouverte depuis jeudi, n'a été en réalité inaugurée qu'aujourd'hui.

Beaucoup de promeneurs se pressaient sur la promenade de Sainte-Marie qui va être, pendant le mois de juillet, le rendez-vous du Tout-Chalon.

On est obligé de le dire, chaque année amène une déception nouvelle: notre foire se meurt, et cela se comprend. Les nombreux marchands qui autrefois venaient s'installer, trouvaient à l'occasion d'un commerce assez lucratif; chacun avait sa spécialité.

Aujourd'hui notre Ville possède dans ses magasins tout ce qu'exceptionnellement on lui offrirait durant la foire: aussi voit-on des marchands-forains diminuer de jour en jour; il n'y a plus, à peu près, que les marchands de pains d'épices et de curiosités diverses qui répondent encore à l'appel.

Nous avons bien, il est vrai, le Casino musical et le Chalet Gros, qui ont organisé des concerts; nous souhaitons qu'ils soient beaucoup fréquentés; cela tient, en somme, du directeur que nous ne saurions trop engager à avoir toujours des débutants à offrir aux Chalonais, assez exigeants, comme on sait d'ailleurs.

LYON ET LE RHONE

Concours pour huit emplois de commis expéditionnaire dans les Services municipaux de la Ville de Lyon. — Le Maire de Lyon donne avis que, le 22 octobre et jours suivants, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à un concours d'admissibilité à l'emploi de commis-expéditionnaire dans les services de la ville.

Le nombre des candidats déclarés admissibles ne pourra être supérieur à huit. Les candidats déclarés admissibles seront répartis dans les divers services, dans l'ordre de leur classement, au fur et à mesure des vacances qui se produiront.

I. — Les candidats devront déposer au Secrétariat de la Mairie, au plus tard le 15 septembre 1887, les pièces suivantes:

A. Une demande tendant à obtenir l'autorisation de prendre part au concours.

B. Un extrait de leur acte de naissance, constatant qu'ils sont âgés de 21 ans au moins et de 30 au plus.

C. Un état de leurs services antérieurs, civils ou militaires, avec pièces à l'appui. Cet état devra comprendre les grades, brevets, diplômes ou certificats qu'ils auraient pu obtenir.

D. Un certificat de l'Autorité militaire, constatant qu'ils sont libérés du service actif.

E. Un extrait du casier judiciaire.

F. Un certificat de bonne conduite, délivré par l'Autorité locale de leur résidence.

G. Un certificat du médecin de l'Administration, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour le travail des bureaux.

La liste des candidats admis à prendre part au concours sera définitivement arrêtée le 5 octobre 1887. Avis en sera donné aux intéressés.

II. — Les épreuves du concours pour l'emploi de commis-expéditionnaire sont écrites et orales.

a. Deux pages d'écriture (anglaise, ronde et bâtarde).

b. Une dictée de deux pages.

c. Un tableau relatif à la comptabilité communale.

La partie orale comprend:

d. Interrogations sommaires sur la loi municipale du 5 avril 1884.

e. Lecture d'un plan de voirie ou d'architecture.

f. Notions de géographie de la France et du département du Rhône en particulier. Les candidats ne pourront subir l'épreuve orale qu'autant qu'ils auront obtenu 75/100 du total des points à accorder dans l'épreuve écrite. Ils seront, sur leur demande, interrogés sur des matières non comprises dans le programme précédent. Il sera tenu compte, dans les titres qui leur seront attribués, de leurs titres ou diplômes antérieurs, de la connaissance des langues vivantes et de la connaissance de la sténographie.

III. — La liste des candidats déclarés admissibles sera dressée par un jury qui sera nommé ultérieurement, et l'Administration prendra sur cette liste les candidats à placer suivant les besoins du service. Lyon, le 15 juin 1887. Le Maire de Lyon, D^r GAILLETON.

Les Tireurs du Rhône. — Championnat de France en 1887. — Nous recevons le programme du grand championnat de tir de France en 1887, qui aura lieu à Paris du 14 au 21 août, dont nous publions pour aujourd'hui une partie.

Le tir de première épreuve, qui comprend cinquante prix, se fera à Lyon, au Stand de la Société des tireurs du Rhône, boulevard de l'Hippodrome et commencera le 3 juillet, pour être terminé le 17 du même mois.

MM. les tireurs seront invités à s'adresser dès aujourd'hui au siège de cette Société, rue Ferdinand, 31, où ils trouveront tous les renseignements concernant le championnat.

Le championnat de 1887 se fera en deux épreuves comprenant chacune deux séries fixes de 10 balles à tirer au fusil Gras réglementaire à 200 mètres sur cartons-cibles de 0,75 de diamètre avec visuel noir de 0,45, la cible totale divisée en 10 zones comptant chacune de 1 à 10 point.

La première épreuve aura lieu jusqu'au 17 juillet dans les stands des Sociétés de l'Union qui voudront ouvrir le concours et aux jours fixés et publiés par elles.

La seconde épreuve aura lieu du 14 au 21 août à Paris (Stand de six cibles mis à la disposition de l'Union par la Société de Cléry, 40, rue Martre).

La position des tireurs sera facultative, au choix de chacun. Les dix balles de chaque série seront tirées consécutivement, sans arrêt anormal.

Les tireurs pourront se servir de fusils Gras leur appartenant, mais étant entendu qu'ils seront réglementaires, quelle que soit leur origine de fabrication.

La détente devra supporter un poids minimum de deux kilogrammes.

Les fusils Kropastchek ne seront pas admis.

Les cartouches, rigoureusement réglementaires, seront délivrées par les Sociétés propriétaires des stands où les épreuves seront faites.

Le tir du Championnat est exclusivement réservé aux tireurs de nations françaises et aux tireurs suisses et belges faisant partie de Sociétés françaises. Des cibles d'essai seront mises à la disposition des tireurs sans limitation de cartouches.

50 prix consistant en objets d'art, médailles d'argent et de bronze, seront attribués aux 50 premiers tireurs classés au tir de première épreuve.

Le classement se fera sur l'ensemble de tous les tireurs des diverses régions d'après le barrage indiqué pour le tir de première épreuve.

Les inventeurs lyonnais. — La Chambre de Lyon a décidé, dans sa dernière séance, de communiquer désormais aux journaux de Lyon les noms des inventeurs auxquels elle accorde des primes de récompense pour de petits perfectionnements d'outillage industriels de la région de la soie. La plupart de ces perfectionnements sont dus à des chefs d'atelier et ouvriers tisseurs qui, en retour des libéralités de la Chambre, consentent à les abandonner au domaine public, il a donc paru opportun de publier leurs noms et leurs adresses.

Depuis le 1^{er} janvier, la Chambre a voté des primes:

A. M. Guérin, tisseur, rue Terrasse, 4 (Perfectionnement de la chasse-navette des métiers à tisser).

A. M. Lespinasse, tisseur, rue Bodin, 5 (Perfectionnement dans la mécanique dite marcheuse pour la fabrication à la lève et à la baisse des étoffes de soie).

A. M. Tissot, tisseur, place Belfort, 4 (Perfectionnement apporté au tissage des armures à la lève et à la baisse).

A. M. Jus, tisseur, rue des Gloriettes, 7 (Invention d'un robot pour le tissage des velours perlés).

A. M. Michaud, tisseur, rue Rivet, 6 (Perfectionnements apportés au battant marcheuse).

A. M. Kessat, fabricant de navettes, avenue des Tapis (Invention d'un tamping automatique).

Cheval emporté. — Un cheval s'est emporté hier sur le boulevard Pommerol, il était monté par le domestique de M. Vallet, rentier, qui des Brotteaux.

Dans sa course, l'animal a désarçonné son cavalier et est venu s'abattre dans les fils de fer qui bordent la ligne du chemin de fer.

Un nommé Gérard qui avait tenté d'arrêter le coursier, fut renversé et blessé à la tête.

Grave Accident. — Hier matin le tramway n^o 26 qui fait le service d'Oullins à Lyon a été la cause involontaire d'un déplorable accident survenu sur le quai de Perrache.

Un ouvrier cordonnier fut pris entre une voiture de charbon et le tramway, ce malheureux roula sous les pieds des chevaux d'où on le releva couvert de contusions.

Les témoins de cet accident transportèrent à son domicile cette malheureuse victime.

Un Vatel récalcitrant. — Camille P..., cuisinier, rue Grôlée, 36, se trouvant hier, légèrement pompette, fantasia lui prit de parcourir Lyon dans un huit ressorts, mais quand vint l'heure de congédier son Collignon, il refusa le paiement, ce qui lui valut une arrestation en règle.

Entre Paris et Lyon. — Charles B..., en sa qualité d'artiste lyrique, entendant sans doute ce vieux refrain pour égarer son voyage de Paris à Lyon, qu'il avait résolu de faire à l'œil; mais en arrivant à la gare de Perrache, l'air de l'artiste détonna à la vue de deux gendarmes qui lui mirent la main au collet pour avoir voyagé sans billet.

Une bonne qui ne l'est pas et une maîtresse qui ne l'est guère se sont prises hier de querelle à l'angle de la rue de la Thibaudière et de l'avenue de Saxe.

Le sujet de cette querelle féminine était survenu à la suite d'une question d'intérêt. Ce fait, bien simple en lui-même, a causé un grand rassemblement suivi de contraventions.

Encore les Allumettes. — Goëtte voulait de la lumière; la régie française n'admet de bonne que celle de ses allumettes et son produit est tellement défectueux que les concurrents surgissent de toutes parts et tous les jours. Hier, la vieille mère Gabelle faisait arrêter pour délit de colportage d'allumettes, supérieures à sa marque, les nommés Mader, rue des Champs, 12, et Georges Hugnon, rue de Turenne, 11.

La liste est trop longue pour enregistrer le nom de tous ces délinquants, nous y renoncions pour ne pas faire de la réclame à la Régie.

Un récalcitrant. — Celui-là nous arrive de Paris, c'est un restaurateur (sans jeu de mots), habitant rue Monsieur-le-Prince, qui, de passage à Lyon assistait vers 9 heures du soir au Concert de Bellecour.

Placé dans un passage réservé, les agents voulurent le faire évacuer. M. le prince du beefsteak qui se nomme M. Georges, se rebiffa et outragea les gardes qui l'avaient invité poliment à circuler. Son exaspération était telle que les agents durent le conduire au violon. Aimer la musique et être conduit au violon c'est du rigueur.

Outrage aux agents. — Il faut bien pour commettre ce délit. C'est ce qu'apprendra à ses dépens le nommé Joseph L..., nagon, demeurant rue Sébastopol, 46, qui, hier, a été arrêté par les ordres du commissaire de police du quartier pour avoir outragé ses agents.

Fatale imprudence. — Après boire, à s'entendre, terrassier, chemin des Ateliers, la Mulatière, voulut hier prendre un bain dans le Rhône, près de la Salette d'Oullins; ainsi par la froideur de l'eau, cet imprudent s'affaissa sur lui-même, et il ne dut son salut qu'aux prompts secours que lui portèrent les gardiens de la paix Durozier et l'âge aidés par quelques promeneurs.

Après les soins les plus actifs qu'il fut donné, le malade put revenir à lui et accompagné à son domicile, il est actuellement hors de danger.

Fausse Monnaie. — On signale une nouvelle apparition de fausse monnaie: cette fois, ce sont des pièces faussées de 0 francs; ces sont à l'effigie de Napoléon III et portent le millésime de 1857. Ces pièces sont d'ailleurs assez faciles à reconnaître; l'inscription en relief en est grossière, le son mat et le pourtour grossièrement taillé.

Villefranche. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de cette ville est convoqué pour mardi 28 courant.

Différentes affaires sont inscrites à son ordre du jour.

Concours musical. — Le concours musical de Villefranche s'annonce dans les meilleures conditions, 104 sociétés ont accepté d'y prendre part.

Toutes les commissions, subsistances, logements, réceptions, etc. travaillent activement, et sans encombre, le succès complet de cette grande fête artistique est désormais assuré.

Nous savons, en outre, que le comité d'organisation, parmi lequel nous voyons figurer les noms des principaux industriels, négociants et propriétaires du pays, ne va rien régir pour recevoir dignement ses hôtes.

Le Jury sera composé de sommités musicales de France. M. Lefèvre, directeur de l'Ecole Viedermeyer, de Paris, a bien voulu accepter la présidence; on ne pouvait choisir, pour remplir ces délicates fonctions, un artiste plus sympathique et plus éminent.

Audience correctionnelle. — A l'audience correctionnelle du 25 courant, ont été condamnés les nommés Bohar, Paul, 29 ans, cartonnier, sans domicile fixe, pour vols, à un an et un jour d'emprisonnement.

Richard, Henri, 34 ans, journalier, sans domicile fixe, pour coups et blessures, à un mois d'emprisonnement, et James, Pierre, 36 ans, journalier, sans domicile fixe, pour coups et blessures, à 6 jours de la même peine.

ECHOS DES THÉÂTRES

Concerts-Bellecour. — Ce soir, lundi 27 juin 1887, à 8 heures 1/2, grand concert.

PROGRAMME

1. Ouv. de Picoilino (E. Guiraud).

2. Hymne à Sainte-Cécile (Gounod).

3. La Zamacueca (L. Ritter).

4. Fantaisie sur les Contes d'Offmann (Offenbach).

5. Ouv. de Loreley (Wallace).

6. Solitude, valse, première audition, (Waldteuffel).

7. Grande fantaisie sur les Vêpres siciliennes (Verdi).

8. L'Égyptienne, deuxième audition (Taverner).

Orchestre de la Ville (60 exécutants), sous la direction de A. Luigini. — Prix d'entrée: 50 centimes.

Demain grande fête artistique, avec le concours de l'Harmonie gauloise, directeur: E. Lambert. — Prix d'entrée: 1 fr.

DECÈS ET INHUMATIONS

Du 27 juin

1^{er} Arrondissement. — Marie, Boichot 77 a., q. St-Vincent, 33, f. 10; François Guérin, Porté de Loyasse, f. 3; Ep. Courtin née Eugénie Gauthier, 47 a., r. Vieille-Monnaie, 29, f. 6 s.

2^e Arrondissement. — Ep. Vallet née Catherine Bello, 37 a., r. Tupin, 35, f. 6 m.; Pianezzi, m-t-r, r. Nanbecour, 23, f. 3; Ep. Tracollet née Marie Julien, 57 a., q. des Archers, 1, f. 9; Catherine Bornier, 46 a., r. St-Joseph, 19, f. 10; Vve Booz née Véro-nique Blanc, 69 a., r. Bélier, 5, f. 2; Vve Delaitre née Jeanne Chaurand, 69 a., Hôtel-Dieu, f. 4; Marie Juillard, 27 a., r. Saint-Joseph, 19, f. 5; Rosalie Boudet, 3 m., r. Franklin, 45, f. 6 s.

3^e Arrondissement. — Joséphine Collin, 8 m., r. Baraban, 60, f. 2; Philibert Murat, 12 a., r. Chaponay, 48, f. 4; Ep. Lacombe née Eugénie Murier, 19 a., pl. Raspail, 11, f. 6 s.

4^e Arrondissement. — Virginie Gadoux, 33 a., r. Dumenge, 10, f. 4; Benoit Tolozan, 67 a., r. Pailleron, 14, f. 6 s.

5^e Arrondissement. — Perret Régis, 36 a., r. des Macchabées, 43, f. 10; Ep. Garot née Marie Convert, 44 a., r. Loiselière, 3, f. 2.

6^e Arrondissement. — Adélaïde Chastel, 65 a., r. Molière, 39, f. 6 s.

RÉGATES DE NEUVILLE

Neuille a été encore à la hauteur de sa vieille réputation, ses régates ont été plus brillantes que jamais.

Tous les moyens de locomotion étaient envoyés dès le matin. De Neuville à Villevert, une foule nombreuse se pressait sur les bords ravissants de la Saône.

Dans l'enceinte, de fraîches et ravissantes toilettes, l'élément féminin dominait et c'était un charme de plus.

Un soleil radieux s'était mis de la partie. La file des voitures se succède sans interruption: les pions abondent; tout Lyon oisif s'était porté à Villevert, rivalisant d'entrain avec les charmantes Neuvilleises, qui étaient là au grand complet.

Il est 2 heures 1/2 quand la fanfare de Neuville, sous l'habile direction de son chef, M. Jandard, fait entendre un quadrille des plus entraînants. Une détonation se fait entendre.

« Et les rameurs battent en cadence. » « Les flots de la Saône plaintive »

La régata est en lice pour la 1^{re} course, avec 2,000 mètres de parcours.

Mozillon, Fatigue, Iris et Toc-Toc fendent les flots.

Manillon arrive bon premier suivi par Iris, derrière lequel vient Fatigue qui justifie bien son nom.

On annonce la deuxième course: les lutteurs sont penchés sur leurs voiles-gigs, l'aviron en main. Le signal du départ est donné, quand tout à coup le soleil boude, le ciel se rembrunit; à l'ouest, derrière le mont Verdun, de gros nuages noirs s'am-

moncellent. Le tonnerre gronde sournoisement sur Polémieux, les spectateurs fuient en cherchant un abri, mais peu à peu, le temps se dégage, la pluie cesse et chacun revient sur la pelouse verte qui borde la berge.

On annonce alors le succès de Cinq-Sec, yole à 4 avirons, parcours 3,000 mètres avec deux virages.

1^{er} prix. — médaille d'or.

Vient ensuite Surprise, médaille d'argent, suivi de près par Pourquoi-pas, qui obtient comme 3^e prix une médaille de bronze.

Cette course a été la plus attrayante, pour ainsi dire le clou de fête nautique.

C'est M. P. Piot de Lyon qui est le vainqueur acclamé. De frénétiques braves saluent son triomphe.

Nous assistons malgré une pluie battante, à la troisième course.

Quatre inscrits, trois départs, 1,000 mètres de parcours. Premier prix, La Tot; 2^e Sans Souci, et 3^e Ras-Terre.

4^e course. — Cinq inscrits, 3 départs. Premier, Claviron; 2^e Coucou; 3^e Mécanique.

5^e course. — Bateaux de construction libre. Premier, Domi-Sol; 2^e Quaima; vient en troisième rang, Turbulente.

6^e course. — Sept inscrits, 6 départs. Gau-lois arrive bon premier avec un longueur de pointe, suivi par Union, Gringalet et Iron-Frou.

Et la clôture de ce grand attraction se fait par la course de 2,000 mètres et un virage. Pile ou face est vainqueur sur Face ou pile, qui est suivi par Blanc-Bec.

En somme, fête charmante, et tous nos compliments aux organisateurs qui ont fait grandement les choses. Les divertissements se continuent à l'heure où les exigences du métier nous obligent à quitter Neuville.

Dernières Dépêches

PAR "LE SPECIAL DE LA TRIBUNE"

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DES LANDES

Mont-de-Marsan, 26 juin.

Voici les résultats du scrutin qui a eu lieu aujourd'hui dans le département des Landes pour l'élection d'un Sénateur.

ENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

St. d'ifs et corps gras. — La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été fixée à 54 fr. les 100 kilos en hausse de un franc sur la semaine dernière.

taux contre 170,046 la semaine dernière. Importation de la semaine 150,545 quintaux contre 127,786. Vente de la semaine 35,500 quintaux contre 23,700.

met et formant un total de 4,619,700 hectolitres contre l'année dernière à pareille époque 249 nares et 5,727,500 hectolitres.

Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. Tous les soirs, concert, Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, PRIX, etc. for SOIES ET LAINES DE LYON.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, PRIX, etc. for SOIES D'AUVERGNE.

SPECTACLES ET CONCERTS

Théâtre-Bellecour (Salle Indienne). — Pendant sa saison d'été, tous les soirs, à 8 heures, grand Concert varié.

Etude de M^e MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 19

VENTE

PAR VOLLE ENCHERE En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon Du Samedi 2 juillet 1887 à midi EN UN SEUL LOT D'UNE

PROPRIÉTÉ

DE RAPPORT ET D'AGRÉMENT Située à Lyon, chemin de Gorge-de-Loup, 85 Mise à prix : 5.000 fr. Outre les charges. Signé : MICOLIER.

BON COMPTABLE

pouvant disposer de plusieurs heures par jour demandent de livres dans maisons de commerce. S'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 5313.

RICHE OCCASION

Ville et Campagne A VENDRE ou A LOUER, coteau St-Clair, à 7 m. de la gare, chemin de Vassieux, 38, jolie maison bourgeoise, 10 pièces, eaux de la C^e, bassin, jet d'eau, terrasse, jardin clos de murs, belvédère, orangers, vue splendide sur le Rhône. Visible tous les jours, de 2 à 5 heures du soir. Lanterner, 7, place de l'Helvétie.

Procédé nouveau pour obtenir en quelques jours des vins de raisins secs ou frais, naturels et purs, transparents et brillants au sortir de la cuve et inaltérables. Ces vins se transportent parfaitement, et égalent les meilleurs vins de France. Ni machine, ni pasteurisation, ni droguerie. — S'adresser à E. Heyler, à St-Avoid (Lorraine annexée). Aff. 25 c.

VICHY

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées avec les sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles. Sels de VICHY pour BAINS. — Un excellent pour un bain. SUORE D'ORFÈVRE VICHY — Excellent bonbon très digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de L. COMPAGNON DÉPÔT à LYON 16, rue de la République VENTE à prix réduits de toutes les 2^e aux minérales de France et de l'étranger.

AGENCE V. FOURNIER

SUCURSALE DE ST-ETIENNE, rue Ste-Catherine, 6. SUCURSALE DE GRENOBLE, passage Teissière LYON — 14, Rue Confort — LYON Correspondant de l'Agence HAVAS et des premières Maisons de publicité de France et de l'Etranger

AFFICHAGE

A l'Echelle et à la Main dans Lyon et dans toute la France EMBLEMES EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS A L'AGENCE Et sur lesquels elle peut garantir la conservation des Affiches pendant un certain temps

Annances dans tous les Journaux — Distribution d'Imprimés MURS POUR ENSEIGNES PEINTES

AFFICHAGE : Dans les Tramways de Lyon et de Saint-Etienne, les Gares de chemins de fer de l'Est et Ouest lyonnais

PUBLICITÉ : Dans les Annuaires de Lyon, de la Loire, de l'Isère, de l'Ain, le Bottin genevois, l'Annuaire espagnol, les Petits Guides de Lyon et de Grenoble, etc.

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19 LYON

VENTE DES MEUBLES

Les Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis, de 4 heures à 5 heures

AVIS IMPORTANT. — Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer, de sept heures à midi, rue de l'Hôpital, 6.

AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

LYON Rue Ferrandière, 52 Et rue Palais-Grillet, 9

Journaux Mémoires, Prospectus Thèses, Mandats Actions, Obligations Cartes de visite et d'Adresse, etc., etc.

Labours Registres, Catalogues Livrets de Société Circulaires Tarifs, Programmes Prix courants

SPECIALITÉ D'AFFICHES

DE TOUS FORMATS TRAVAUX COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS IMPRESSIONS DE LUXE ET DE FANTAISIE

Feuilleton de la TRIBUNE du 27 Juin 1887

23

Tambour de Montmirail

PAR Fortuné du BOISGOBEY

L'auditoire applaudissait avec énergie et réclamait à grands cris une répétition de ce morceau remarquable.

— Messieurs, glapit la voix grêle du gamin sur le ton favori des saltimbanques à la parade.

— Silence! Ecoutez Cocagne! dit la foule avec ensemble.

— Messieurs! — remarquez que je ne dis pas messieurs et mesdames, vu que nous sommes malheureusement privés ici de la présence du sexe enchanteur qui fait le plus bel ornement de la société.

Un murmure approbateur circula dans l'auditoire.

— Messieurs, donc, je suis excessivement flatté de vos suffrages, et je suis tout près à vous donner une seconde et dernière représentation de la tyrolienne favorite de S. M. le roi de Prusse.

— Oui, oui, la tyrolienne, crièrent les conscrits.

— Mais, reprit Cocagne avec un fausset de plus en plus aigu, vous n'ignorez pas que le changement est la source intarissable de la variété.

Cet axiome, emprunté à M. de laPalisse, laissa les auditeurs un peu froids.

— C'est pourquoi, messieurs, continua imperturbablement le tambour, je vais avoir l'honneur de vous offrir une représentation exacte et ressemblante de nos dernières batailles.

— Bravo, Cocagne!

— Seulement, comme je ne pourrais pas à moi tout seul figurer l'armée française...

Il fit le salut militaire. Et les Prussiens.....

Il tourna le dos avec un geste si comique que tout le monde éclata de rire, y compris Albert.

— Je remplacerai l'action par un solo de tambour approprié à la circonstance.

Une curiosité bienveillante se peignit sur tous les visages.

— Je n'ai pas besoin de vous rappeler, messieurs, que je suis aujourd'hui le dernier et unique élève du fameux Camouffe, tambour-major au 9^e léger, premier régiment de France, auquel je me fais gloire d'appartenir.

Cet avertissement préalable parut flatter sensiblement le public, composé presque exclusivement de soldats du 9^e.

— Cameuffe a été tué à Lipsick, dit la voix d'un ami de l'infortuné maître d'Auguste Cocagne.

— Je n'en ignore pas, reprit le gsm in reprenant les notes basses, et je saisis cette occasion pour dire avec vous : « Respect aux braves ! »

Plusieurs conscrits portèrent la main à leur shako.

— Raison de plus, messieurs, pour exhiber devant vous les talents qu'il a su m'inculquer dès mon jeune âge.

Tout en parlant, Cocagne avait donné le coup de genou traditionnel à la caisse qu'il portait et saisit ses baguettes.

— Vous remarquerez d'abord, messieurs, que cet instrument n'est nullement préparé, et qu'il a été fabriqué en Prusse.

Je ne serais même pas étonné qu'il se soit trouvé jadis à Iéna, car il est légèrement détérioré.

Cette allusion à la grande déroute prussienne fut très goûtée des auditeurs qui, en fait d'histoire, ne connaissaient guère que celle de nos victoires.

— C'est donc pour avoir, messieurs, l'honneur d'exécuter devant vous la bataille de Brienne, dont le nom doit être inscrit aujourd'hui sur le drapeau du 9^e léger, si toutefois il y a encore de la place sur la soie qui en reste.

En prononçant cette phrase, Cocagne avait la souplesse d'un acteur consommé.

Sa voix était presque grave, et sa bouche ne riait plus.

— Va toujours, petit, dit un vieux sergent, si on n'a pas encore eu le temps de broder le nom sur le chiffon tricolore, on l'y mettra accompagné de plusieurs autres, quand nous aurons renvoyé les Prussiens chez eux.

— Je l'espère bien, mon sergent.

Attention, maintenant, messieurs, je commence.

Un profond silence se fit dans le bruyant auditoire.

Albert lui-même ne pouvait s'empêcher de prendre un vif intérêt à cette scène, dont le comique était relevé par un patriotisme ardent.

— Entrée de Son Excellence le général Blücher, cria Cocagne de sa voix la plus aigre.

— Et il se mit à battre aux champs sur un rythme particulier qui rappelait à merveille les allures compassées des chefs et des soldats prussiens.

En même temps, il marquait le pas d'une façon si grotesquement solennelle, qu'on aurait cru voir défiler les fantassins allemands.

— Son Excellence est prise d'une légère inquiétude.

Pour expliquer cette annonce, la

marche française se fit entendre en sourdine.

— C'était à jurer que notre armée arrivait dans le lointain.

— Effets de cette inquiétude!

Ici Cocagne battit le rappel avec une précipitation désordonnée qui expliquait à merveille la terreur de l'ennemi.

Puis il entama un morceau d'une exécution compliquée.

Passant d'une batterie à l'autre avec une incroyable facilité, il fit alterner le rappel désespéré des Allemands et la marche française se rapprochant toujours.

Un récit parlé n'aurait pas été plus clair que ce langage de la peau d'âne.

On entendait le pas accéléré de nos soldats.

On voyait les Prussiens se former à la hâte.

Puis il y eut un silence, interrompu seulement par des coups sourds qui ne figuraient pas trop mal la grosse voix du canon.

L'auditoire était haletant d'émotion.

— Entrée en ligne du 9^e léger! cria enfin Cocagne d'une voix perçante.

Alors le son enivrant de la charge éclata tout à coup comme un appel aux armes.

Rran! rran! rran!

Les mesures précipitées roulaient sous les baguettes agiles, et Cocagne marchait au pas de course au milieu du cercle, les yeux étincelants, le visage enflammé.

— Ici, messieurs, les Prussiens nous montrent le leur.

Et aussitôt il se mit à battre ja retraite allemande, en l'entretenant si prestement avec la charge française, qu'il était impossible, — le commentaire verbal aidant, — de ne pas se figurer les envahisseurs reconduits à la baïonnette aux reins.

Il y eut alors un moment du tumulte et d'enthousiasme indescriptibles.

Mais avec l'adresse d'un véritable artiste qui veut ménager ses effets, le Parisien s'arrêta net en disant de sa voix naturelle :

— Ce dernier morceau messieurs, est pour avoir l'honneur de vous remercier.

— Bravo, Cocagne! crièrent en chœur les conscrits.

— Mes enfants, dit le vieux sergent, je fais une proposition.

— Parlez!... Ecoutez le sergent.

— Le Parisien vient de nous faire rire, mais ce matin il nous a rendu un fameux service.

— C'est vrai! c'est vrai! sans lui nous n'aurions pas repris Marchais.

— Eh bien, mes enfants, en l'honneur de la bataille d'aujourd'hui, — que son nom il sera inscrit sur notre glorieux drapeau, — je propose que le nommé Cocagne, élève de mon ami Camouffe, mort au champ d'honneur, soit baptisé par le 9^e léger, et que nous l'appellions le tambour de Montmirail.

— Oui, oui! crièrent les conscrits. Vive Cocagne! Vive le tambour de Montmirail!

Cocagne reçut cette ovation flatteuse avec la dignité modeste d'un véritable artiste.

— Messieurs, dit-il, dès qu'il put obtenir un instant de silence, pour vous remercier des suffrages dont vous voulez bien m'honorer, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de vous racon-

ter l'histoire de mon séjour chez nos bons amis les Prussiens.

— Oui, oui, l'histoire! crièrent en chœur tous les conscrits.

A cette annonce, Albert prêta une oreille attentive.

Au moment où le tambour de Montmirail, — puisque ce glorieux surnom était déjà acquis à Cocagne, — avait terminé ses exercices d'imitation, le sous-lieutenant se disposait à profiter de la dispersion des groupes pour aborder l'héroïque gamin.

Il croyait la séance finie, et il avait hâte de connaître ses aventures, et surtout de se renseigner sur le sort de Thérèse.

Mais il se dit qu'en écoutant le récit de Cocagne, il apprendrait probablement tout ce qu'il voulait savoir, et il resta confondu dans la foule.

— Messieurs, dit le tambour en reprenant sa voix naturelle, je vous dirai d'abord que je ne raconte pas bien quand je suis debout.

Je demande donc la permission de m'asseoir; mais, comme MM. les Prussiens ont oublié de laisser des chaises dans ce local, je me contenterai de premier objet venu, une charrue, un tonneau, n'importe quoi.

— Un tonneau, dirent les soldats en acclamation, ça fait que tout le monde pourra voir et entendre.

L'ustensile désigné fut immédiatement roulé et dressé au milieu du cercle, et Cocagne, enlevé par dix braves vigoureux, fut triomphalement hissé sur cette tribune d'un nouveau modèle.

Du haut de son plancher improvisé, le facétieux Parisien commença à saluer trois fois son public avec la gravité d'un acteur qui fait son entrée.

A (suite).